



DWS Investment S.A.

DWS Russia (en liquidation)

Rapport annuel 2025

Fonds commun de placement (FCP)
de droit luxembourgeois



Sommaire

Rapport annuel 2025
pour la période du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025

2 / Informations

6 / Rapport annuel et comptes annuels
DWS Russia (en liquidation)

12 / Rapport du réviseur d'entreprises agréé

Informations complémentaires

16 / Informations sur la rémunération des collaborateurs

20 / Données en vertu du règlement européen (UE) 2015/2365

Informations

Le fonds cité dans ce rapport est soumis au droit luxembourgeois.

Performance

Le succès d'un investissement dans un fonds de placement se mesure à l'aune de la performance de ses actions. Les valeurs liquidatives (= cours de rachat) servent de base au calcul de la valeur, à laquelle s'ajoutent les distributions intermédiaires. Les informations sur la performance passée ne préjugent pas de la performance future.

Dans la mesure où il existe, l'indice de référence est, en outre, reproduit dans le rapport. Toutes les données graphiques et chiffrées indiquent la **situation au**

31 décembre 2025 (sauf indication contraire).

Prospectus de vente

L'achat de parts de fonds est basé sur le prospectus de vente et le règlement de gestion actuellement en vigueur ainsi que sur le document intitulé « Informations clés pour l'investisseur », accompagné du dernier rapport annuel révisé et du rapport semestriel correspondant si ce dernier est plus récent que le dernier rapport annuel.

Les comptes annuels sont établis conformément aux normes comptables luxembourgeoises (LuxGAAP).

Cours de souscription et de rachat

Les cours de souscription et de rachat applicables, de même que toutes les autres informations destinées aux porteurs de parts, peuvent faire à tout moment l'objet d'une demande au siège de la société de gestion ou auprès des agents payeurs. De plus, les cours de souscription et de rachat seront publiés dans chaque pays de distribution dans des médias appropriés (par ex. Internet, systèmes d'information électroniques, journaux, etc.).

Mise en liquidation

Avec effet au 29 janvier 2026, le fonds **DWS Russia** a été mis en liquidation conformément à la section « Dissolution du fonds » du prospectus de vente – Partie générale et à l'article 15 du règlement de gestion. Le 30 janvier 2026, la cession des actifs liquides et non soumis à des sanctions du portefeuille du fonds a été lancée. Le versement du produit partiel de la liquidation aux porteurs de parts a ensuite eu lieu le 19 février 2026.



Rapport annuel et comptes annuels

Rapport annuel

DWS Russia (en liquidation)

Objectif d'investissement et résultat de placement pendant la période sous revue

L'objectif d'investissement du fonds DWS Russia (en liquidation) a consisté à générer une plus-value par rapport à son indice de référence (MSCI Russia 10/40 (RI)). Pour ce faire, le fonds a investi principalement dans des actions d'émetteurs ayant leur siège en Russie ou d'émetteurs ayant leur siège hors de Russie mais dont l'essentiel de leurs activités est en Russie.

Le contexte sur les marchés financiers a été difficile en 2025. Cela s'explique notamment par les crises géopolitiques, telles que la guerre entre la Russie et l'Ukraine, qui dure depuis le 24 février 2022, l'escalade du conflit au Proche-Orient et la rivalité entre les États-Unis et la Chine. De plus, l'imprévisibilité de la politique commerciale et douanière américaine a été source d'incertitudes supplémentaires sur les marchés des capitaux. D'autre part, l'assouplissement de la politique des taux d'intérêt observé précédemment s'est poursuivi au cours de la période sous revue.

Dans le contexte de l'escalade du conflit entre la Russie et l'Ukraine, certaines conditions commerciales n'ont pas fonctionné comme elles l'auraient normalement dû. Cela a eu un impact sur l'évaluation des instruments financiers concernés et donc sur le calcul de la valeur liquidative du fonds. Compte tenu de la situation extrêmement volatile et en constante évolution du marché à l'époque, de la détérioration de la capacité de négoce

et de règlement, le calcul de la valeur liquidative, l'émission et le rachat de parts ont été suspendus jusqu'à nouvel ordre à compter du 1^{er} mars 2022 en ce qui concerne le fonds DWS Russia (en liquidation).*

Au cours de la période sous revue, les liquidités disponibles du fonds ont été placées dans des instruments liquides et rémunérés, sous forme de trésorerie ou de dépôts à terme. La possibilité de céder des titres a continué d'être examinée ; toutefois, compte tenu du contexte actuel de sanctions et de contre-sanctions, il n'était pas possible, après les ventes de l'année précédente, de céder ou de vendre d'autres positions dans l'intérêt des investisseurs. Du point de vue de l'équipe de gestion du portefeuille, les actions liquides restantes ont affiché une performance très satisfaisante au cours de l'année 2025, car elles ont en partie pu profiter de la reprise observée dans le secteur de l'intelligence artificielle.

Autres informations – non couvertes par l'opinion d'audit sur le rapport annuel

Informations sur les caractéristiques écologiques et/ou sociales

Ce produit financier est un produit au sens de l'article 6 du règlement (UE) 2019/2088 (règlement concernant les obligations de publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers).

Publication conformément à l'article 7 du règlement (UE) 2020/852

du 18 juin 2020 établissant un cadre pour faciliter les investissements durables : les investissements sous-jacents à ce produit financier ne tiennent pas compte des critères de l'UE relatifs aux activités économiques écologiquement durables.

Concernant le produit financier, les informations suivantes sont fournies conformément à l'article 7, paragraphe 1 du règlement (UE) 2019/2088 sur les obligations de publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers : concernant ce produit financier, l'équipe de gestion du portefeuille n'a pas pris en compte les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité, car aucune politique ESG et/ou de placement durable n'a été appliquée pour ce produit (comme indiqué ci-dessus).

* Vous trouverez de plus amples informations à ce sujet à la fin de la section « Comptes annuels ».

Crise Ukraine-Russie

Dans le contexte du conflit entre la Russie et l'Ukraine, les conditions commerciales sur les marchés locaux continuent de ne pas fonctionner comme elles le devraient normalement. En raison de la situation extrêmement volatile et changeante du marché et des sanctions globales déjà imposées et prévues à l'encontre de la Russie, il n'est plus possible de garantir à tout moment une évaluation appropriée et fiable par le biais d'un négoce boursier actif de différents titres d'émetteurs ayant leur siège ou leur activité principale en Russie. Il en résulte notamment que la valeur liquidative des parts du fonds DWS Russia (en liquidation) ne peut plus être calculée avec la précision et l'adéquation nécessaires. En conséquence, l'émission de parts (conformément à l'article 9 du règlement de gestion du fonds) ainsi que le calcul de la valeur liquidative par part et le rachat de parts du fonds conformément aux articles 7 et 10 du règlement de gestion du fonds sont suspendus jusqu'à nouvel ordre.

Cette décision a notamment été prise afin de garantir la protection et l'égalité de traitement de tous les investisseurs, étant donné que la liquidité du marché ainsi que la sécurité de l'évaluation n'étaient pas suffisantes entre la date des décisions décrites ci-dessus et la date de rédaction du présent rapport.

Toutes les demandes d'émission reçues après la date limite de réception des ordres, le 25 février 2022, ont été rejetées afin de protéger les investisseurs des inconvénients liés à la situation actuelle du marché. Toutes les demandes de rachat reçues avant l'heure limite de réception des ordres du 28 février 2022 ont été exécutées et toutes les demandes de rachat reçues après l'heure limite de réception des ordres du 28 février 2022 ont été rejetées.

La suspension est réexaminée à intervalles réguliers. La société de gestion publiera toute information relative à la décision de mettre fin à la suspension sur le site www.dws.com.

Suite à la suspension de l'émission de parts, du calcul de la valeur liquidative par part et du rachat de parts du fonds DWS Russia (en liquidation), la société de gestion DWS Investment S.A. a décidé de réduire les frais forfaitaires du fonds comme suit :

Nom	ISIN	Frais forfaitaires (anciens)	Frais forfaitaires (nouveaux)
DWS Russia (en liquidation) IC	LU1628016351	0,5 %	0,0 %
DWS Russia (en liquidation) LC	LU0146864797	2,0 %	0,0 %
DWS Russia (en liquidation) TFC	LU1673816341	1,0 %	0,0 %

La décision s'applique rétroactivement à partir du 1^{er} mars 2022 et jusqu'à nouvel ordre.

Comptes annuels

DWS Russia (en liquidation)

État de l'actif au 31 décembre 2025

	Montant en EUR	Part en % de l'actif du fonds
I. Éléments d'actif		
1. Actions (secteurs) :		
Services de communication	1 968 898,07	10,56
Technologies de l'information	1 900 709,46	10,20
Secteur financier	172,20	0,00
Matières premières	38,06	0,00
Industrie	30,03	0,00
Énergie	1,93	0,00
Biens de consommation courante	0,11	0,00
Services aux collectivités	0,08	0,00
Biens de consommation durables	0,05	0,00
Autre(s)	0,11	0,00
Total actions :	3 869 850,10	20,76
2. Avoirs bancaires	14 743 729,44	79,12
3. Autres éléments d'actif	23 997,89	0,13
II. Engagements		
1. Autres engagements	-2 305,42	-0,01
III. Actif du fonds	18 635 272,01	100,00

De faibles différences ont pu apparaître car les pourcentages sont arrondis lors du calcul.

DWS Russia (en liquidation)

État du portefeuille-titres au 31 décembre 2025

Dénomination des titres	Unité ou devise en milliers	Quantité	Achats/ entrées pendant la période sous revue	Ventes/ sorties	Cours	Valeur boursière en EUR	Part en % de l'actif du fonds
Valeurs mobilières cotées en bourse						3 869 843,96	20,76
Actions							
Aeroflot-Russian Airlines (RU0009062285)	Unité	1 000			RUB 0,0001	0,00	0,00
Aksionernaya Kompaniya 'ALROSA' (RU0007252813)	Unité	2 000 000			RUB 0,0001	2,17	0,00
Gazprom Neft (RU0009062467)	Unité	350 000			RUB 0,0001	0,38	0,00
LUKOIL (RU0009024277)	Unité	150 000			RUB 0,0001	0,16	0,00
Magnit (RU000A0JKQU8)	Unité	102 000			RUB 0,0001	0,11	0,00
Novatek (RU000A0DKVS5)	Unité	675 000			RUB 0,0001	0,74	0,00
Novolipetskiy Metallurgicheskiy Kombinat (RU0009046452)	Unité	750 000			RUB 0,0001	0,82	0,00
Ozon Holdings GDR (US69269L1044)	Unité	50 000			RUB 0,0001	0,05	0,00
Rosneft Oil (RU000A0J2Q06)	Unité	600 000			RUB 0,0001	0,65	0,00
Sankt-Peterburgskaya Birzha (RU000A0JQ9P9)	Unité	165 000			RUB 0,0001	0,18	0,00
Sberbank of Russia (RU0009029540)	Unité	1 200 000			RUB 0,0001	1,30	0,00
Segezha group (RU000A102XG9)	Unité	1 301 800			RUB 0,0001	1,41	0,00
United Company Rusal (RU000A1025V3)	Unité	4 000 000			RUB 0,0001	4,35	0,00
VTB Bank (RU000A0JP5V6)	Unité	650 000			RUB 0,0001	0,71	0,00
Cian ADR (US83418T1088)	Unité	45 000			USD 0,0001	3,82	0,00
Gdev (VGG6529J2092)	Unité	7 500			USD 14,8600	94 693,91	0,51
Inter RAO UES (RU000A0JPNM1)	Unité	1 000			USD 0,0001	0,08	0,00
Magnitogorsk Iron & Steel Works GDR Reg S (US5591892048)	Unité	125 000			USD 0,0001	10,62	0,00
Moscow Exchange MICEX-RTS (RU000A0JR4A1)	Unité	2 000 000			USD 0,0001	169,93	0,00
Nebius Group (NL0009805522)	Unité	26 000	30 000	4 000	USD 86,0400	1 900 709,46	10,20
Neftekamskiy Avtozavod (RU0009115604)	Unité	353 350			USD 0,0001	30,03	0,00
Sberbank of Russia Pref. (RU0009029557)	Unité	1 000			USD 0,0001	0,08	0,00
Severstal PAO GDR Reg S (Oct. 2006) (US8181503025) ..	Unité	150 000			USD 0,0001	12,74	0,00
Veon ADR (US91822M5022)	Unité	42 000			USD 52,5200	1 874 200,26	10,06
Valeurs non cotées						6,14	0,00
Actions							
PhosAgro (US71922G4073)	Unité	1 280			USD 0,0001	0,11	0,00
Polyus Sp. GDR (US73181M1172)	Unité	70 000			USD 0,0001	5,95	0,00
VK Co. (US5603172082)	Unité	1 000			USD 0,0001	0,08	0,00
Total du portefeuille-titres						3 869 850,10	20,76
Avoirs bancaires						14 743 729,44	79,12
Dépositaire (à échéance quotidienne)							
Avoirs en euro	EUR	4 826 479,09			% 100	4 826 479,09	25,90
Avoirs en autres devises de l'UE/l'EEE	EUR	0,21			% 100	0,21	0,00
Avoirs en devises autres que celles de l'UE/l'EEE							
Franc suisse	CHF	0,31			% 100	0,33	0,00
Livre sterling	GBP	667,49			% 100	766,44	0,00
Dollar de Hong Kong	HKD	1,40			% 100	0,15	0,00
Rouble russe	RUB	71 500,00			% 100	777,26	0,00
Dollar américain	USD	6 920 290,13			% 100	5 879 850,57	31,55
Dépôt à terme							
Avoirs en dollars américains (Commerzbank AG, Frankfurt/Main)	USD	4 750 000,00			% 100	4 035 855,39	21,66
Autres éléments d'actif						23 997,89	0,13
Intérêts à recevoir	EUR	23 997,89			% 100	23 997,89	0,13
Total des éléments d'actif¹⁾						18 637 577,43	100,01
Autres engagements						-2 305,42	-0,01
Engagements découlant des coûts	EUR	-2 305,42			% 100	-2 305,42	-0,01
Actif du fonds						18 635 272,01	100,00

DWS Russia (en liquidation)

Valeur liquidative et nombre de parts en circulation	Unité ou devise	Valeur liquidative dans la devise correspondante
Valeur liquidative		
Classe LC	EUR	45,89
Classe IC	EUR	24,76
Classe TFC	EUR	22,78
Nombre de parts en circulation		
Classe LC	Unité	404 839,710
Classe IC	Unité	100,000
Classe TFC	Unité	2 370,628

De faibles différences ont pu apparaître car les pourcentages sont arrondis lors du calcul.

Un état des transactions conclues au cours de la période sous revue, dès lors qu'elles n'apparaissent plus dans l'état du portefeuille-titres, est disponible gratuitement sur demande auprès de la société de gestion.

Composition du portefeuille de référence (conformément à la circulaire CSSF 11/512)

Indice de référence hors produit dérivé pour le portefeuille

Risque potentiel au titre du risque de marché (conformément à la circulaire CSSF 11/512)

Pourcentage minimal du risque potentiel	%	100,000
Pourcentage maximal du risque potentiel	%	100,000
Pourcentage moyen du risque potentiel	%	100,000

Les coefficients de risque ont été calculés pour la période du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025 en appliquant la méthode VaR de la simulation historique basée sur les paramètres suivants : 99 % de fiabilité, 10 jours de détention dans le cadre d'une période d'observation effective historique d'une durée d'un an. Le risque d'un portefeuille de référence sans dérivés sert de norme de valorisation. Par risque de marché, on entend le risque encouru par le fonds résultant de l'évolution la plus défavorable des cours du marché. Pour calculer le risque de marché potentiel, la Société applique **l'approche Value at Risk relative** conformément à la circulaire CSSF 11/512.

L'effet de levier moyen découlant de l'utilisation de dérivés s'élevait pendant la période sous revue à 0,0, la somme des montants nominaux des dérivés étant mise en relation avec l'actif du fonds (méthode de la valeur nominale) pour le calcul.

L'exposition sous-jacente atteinte au travers des instruments financiers dérivés conformément au point 40 a) des « orientations sur les fonds cotés et autres questions liées aux OPCVM » de l'ESMA (European Securities and Markets Authority ou Autorité européenne des marchés financiers) s'élevait, à la date du rapport et sur la base d'une détermination brute, à 0,00 euro.

Taux de change (cotation au certain)

au 30 décembre 2025

Franc suisse	CHF	0,928300	=	EUR	1
Livre sterling	GBP	0,870900	=	EUR	1
Dollar de Hong Kong	HKD	9,158750	=	EUR	1
Rouble russe	RUB	91,990400	=	EUR	1
Dollar américain	USD	1,176950	=	EUR	1

Explications sur l'évaluation

Dans le cadre de la décision prise par la Société de gestion de liquider le fonds avec effet au 29 janvier 2026, les comptes ont été établis sur la base des valeurs de liquidation, en renonçant à la présomption de poursuite de l'activité de l'entité.

En cas d'absence de cours de vente, sont utilisés pour déterminer le cours, des modèles d'évaluation (valeurs marchandes déduites) convenus entre la State Street Bank International GmbH, filiale du Luxembourg, en tant que Price Service Provider externe et la société de gestion et s'appuyant dans la mesure du possible sur les paramètres du marché. Cette méthode est soumise à un processus de contrôle permanent. Les informations sur les cours fournies par des tiers sont contrôlées quant à leur plausibilité par d'autres sources sur les prix, par des calculs modèles ou au moyen d'autres procédures adéquates.

En raison de la situation liée au conflit russo-ukrainien, des méthodes d'évaluation alternatives ont été mises en place jusqu'à nouvel ordre pour évaluer certains actifs russes.

Les actions et les certificats de dépôt russes tels que les ADR/GDR ont été entièrement dépréciés à leur valeur pour mémoire de 0,0001 par devise et par unité au 3 mars 2022, étant donné que leur négoce est exclu des bourses ou que les investisseurs occidentaux sont exclus des marchés russes. Cette approche de valorisation est revue lors des réunions périodiques du comité des prix de DWS.

Le fonds s'attendait à recevoir 1 013 993 098,00 roubles et 1 001 206,39 dollars américains de dividendes non versés par des sociétés russes à la fin du semestre clos le 31 décembre 2025, qui seront comptabilisés hors bilan. Toutefois, en raison de la situation politique actuelle, il n'est pas possible de déterminer si les paiements de dividendes par les sociétés russes reprendront à une date ultérieure.

Notes

1) Ne contient aucune position négative.

DWS Russia (en liquidation)

Compte de résultats (y compris la régularisation des revenus)

pour la période du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025

I. Revenus

1. Dividendes (avant retenue à la source)	EUR	36 432,63
2. Intérêts sur placements liquides (avant retenue à la source)	EUR	470 139,04
3. Autres revenus	EUR	90,25

Total des revenus EUR **506 661,92**

II. Dépenses

1. Autres dépenses	EUR	-8 960,28
dont : Taxe d'abonnement	EUR	-8 960,28

Total des dépenses EUR **-8 960,28**

III. Revenus ordinaires, nets EUR **497 701,64**

IV. Opérations de vente

1. Plus-values réalisées	EUR	3 204 171,87
2. Moins-values réalisées	EUR	-3 424 535,84

Résultat des opérations de vente EUR **-220 363,97**

V. Résultat réalisé au cours de l'exercice EUR **277 337,67**

1. Variation nette des plus-values non réalisées	EUR	452 746,92
2. Variation nette des moins-values non réalisées	EUR	856 728,69

VI. Résultat non réalisé au cours de l'exercice EUR **1 309 475,61**

VII. Résultat de l'exercice EUR **1 586 813,28**

Remarque : la variation nette des plus-values (moins-values) non réalisées se calcule à partir du comparatif entre la somme de toutes les plus-values (moins-values) non réalisées à la fin de l'exercice et la somme de toutes les plus-values (moins-values) non réalisées au début de l'exercice. La somme des plus-values (moins-values) non réalisées fait apparaître les différences positives (négatives) qui résultent du comparatif entre les valeurs des différents actifs à la date du rapport et les coûts d'acquisition.

Les résultats non réalisés sont inscrits sans régularisation des revenus.

Total des frais sur encours / Frais de transaction

Total des frais sur encours – TFE (BVI)

Le ratio du total des frais sur encours (TFE) des classes de parts s'élevait à :

classe LC 0,05 % par an, classe IC 0,01 % par an, classe TFC 0,05 % par an.

Le total des frais sur encours exprime la totalité des coûts et frais encourus (hors frais de transaction), y compris les éventuels intérêts précomptés, en pourcentage de l'actif moyen du fonds en fonction de la classe de parts considérée au cours d'un exercice.

Frais de transaction

Les frais de transaction payés au cours de la période sous revue s'élevaient à 3 638,55 euros.

Les frais de transaction prennent en compte tous les frais comptabilisés au compte du fonds ou versés séparément pendant la période sous revue et qui sont en rapport direct avec l'achat ou la vente d'éléments d'actif. Les éventuelles taxes sur les transactions financières versées sont prises en compte dans le calcul.

Évolution de l'actif du fonds

I. Valeur de l'actif du fonds

au début de l'exercice EUR **17 048 458,73**

1. Résultat de l'exercice	EUR	1 586 813,28
dont : Variation nette des plus-values non réalisées	EUR	452 746,92
Variation nette des moins-values non réalisées	EUR	856 728,69

II. Valeur de l'actif du fonds

en fin d'exercice EUR **18 635 272,01**

Composition des plus-values/moins-values

Plus-values réalisées

(y compris la régularisation des revenus) EUR **3 204 171,87**

sur :

Opérations sur valeurs mobilières	EUR	1 093 439,08
Opérations de change (à terme)	EUR	2 110 732,79

Moins-values réalisées

(y compris la régularisation des revenus) EUR **-3 424 535,84**

sur :

Opérations sur valeurs mobilières	EUR	-237 265,99
Opérations de change (à terme)	EUR	-3 187 269,85

Variation nette des plus-values/des moins-values

non réalisées EUR **1 309 475,61**

sur :

Opérations sur valeurs mobilières	EUR	1 309 475,62
Opérations de change (à terme)	EUR	-0,01

Précisions concernant l'affectation des résultats*

Classe LC

Le résultat de l'exercice est capitalisé.

Classe IC

Le résultat de l'exercice est capitalisé.

Classe TFC

Le résultat de l'exercice est capitalisé.

* De plus amples informations figurent dans le prospectus de vente.

Évolution comparée de l'actif du fonds et de la valeur liquidative sur 3 ans

Actif du fonds en fin d'exercice

2025	EUR	18 635 272,01
2024	EUR	17 048 458,73
2023	EUR	8 226 712,53

Valeur liquidative en fin d'exercice

2025	Classe LC	EUR	45,89
	Classe IC	EUR	24,76
	Classe TFC	EUR	22,78
2024	Classe LC	EUR	41,98
	Classe IC	EUR	22,65
	Classe TFC	EUR	20,84
2023	Classe LC	EUR	20,26
	Classe IC	EUR	10,92
	Classe TFC	EUR	10,06

Réalisation de transactions pour le compte de l'actif du fonds par le biais d'entreprises étroitement liées (sur la base de participations significatives du groupe Deutsche Bank)

La part des transactions exécutées pendant la période sous revue, pour le compte de l'actif du fonds, par des courtiers qui sont des entreprises et des personnes étroitement liées (part de 5 % et plus) a représenté 0,00 % du total des transactions. Cette part s'est élevée au total à 0,00 euro.

Après sa vérification, KPMG a émis une opinion sans réserve sur le rapport annuel complet. Voici la traduction du rapport du réviseur d'entreprises agréé (opinion d'audit) :

KPMG Audit S.à r.l.
39, Avenue John F. Kennedy
1855 Luxembourg, Luxembourg

Tél. : +352 22 51 51 1
Fax : +352 22 51 71
E-mail : info@kpmg.lu
Internet : www.kpmg.lu

**À l'attention des porteurs de parts de
DWS Russia (en liquidation)
2, Boulevard Konrad Adenauer
1115 Luxembourg, Luxembourg**

RAPPORT DU RÉVISEUR D'ENTREPRISES AGRÉÉ

Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels du fonds DWS Russia (en liquidation) (« le fonds ») qui comprennent l'état de l'actif, y compris celui du portefeuille-titres et des autres valeurs du patrimoine au 31 décembre 2025, du compte de résultats et de l'évolution de l'actif du fonds pour l'exercice terminant à cette date, ainsi que d'autres informations explicatives, y compris une synthèse des méthodes de reddition des comptes significatives.

Selon notre appréciation, les comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière du fonds au 31 décembre 2025, ainsi que du résultat de ses opérations et de l'évolution de l'actif du fonds pour l'exercice terminant à cette date, conformément aux prescriptions légales et réglementaires relatives à l'établissement et à la présentation des comptes annuels en vigueur au Luxembourg.

Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi relative à la profession de l'audit (« loi du 23 juillet 2016 ») et selon les Normes Internationales d'Audit (« ISA ») adoptées par la « Commission de Surveillance du Secteur Financier » (« CSSF ») pour le Luxembourg. Notre responsabilité conformément à la loi du 23 juillet 2016 et aux normes ISA, telles qu'adoptées au Luxembourg par la CSSF, est décrite plus en détail dans le paragraphe intitulé « Responsabilité du réviseur d'entreprises agréé » en matière d'audit des comptes annuels. Nous avons également agi en toute indépendance et au mieux des intérêts du fonds, conformément au « Code International de Déontologie pour les Experts-Comptables, y compris les normes internationales d'indépendance », publié par le Conseil des normes internationales de déontologie comptable (« Code IESBA ») et adopté par la CSSF pour le Luxembourg, ainsi que conformément aux lignes de conduite de la profession que nous avons respectées dans le cadre de notre audit. En outre, nous avons rempli toutes les autres obligations de la profession conformément à ces lignes de conduite. Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Observation

Nous renvoyons à la mention figurant dans les notes relatives à l'évaluation du bilan de ce rapport annuel, dans laquelle il est indiqué que la société de gestion a décidé de dissoudre le fonds avec effet au 29 janvier 2026. Les comptes annuels n'ont donc pas été établis sur la base de l'hypothèse de la continuité d'exploitation. Notre opinion d'audit n'a pas été modifiée sur ce point.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au directoire de la société de gestion. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport annuel, mais ne comprennent pas les comptes annuels et notre rapport du réviseur d'entreprises agréé relatif à ces comptes annuels.

Notre opinion sur les comptes annuels ne s'étend pas aux autres informations et nous ne donnons aucune garantie d'aucune sorte sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des comptes annuels, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les comptes annuels ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent être mal présentées. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilité du directoire de la société de gestion dans la clôture des comptes

Le directoire de la société de gestion est responsable de l'établissement et de la présentation d'ensemble correcte des comptes annuels conformément aux lois et aux règlements en vigueur au Luxembourg en la matière et des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement et la présentation des comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, intentionnelles ou non intentionnelles.

Lors de l'établissement des comptes annuels, le directoire de la société de gestion est responsable de l'appréciation de la capacité du fonds en matière de poursuite de ses activités et, si cela est pertinent, de la présentation d'informations relatives à la poursuite de ses activités, et d'utiliser l'hypothèse de cette continuation comme base de reddition des comptes, dans la mesure où il n'envisage pas de liquider le fonds, de suspendre les activités ou n'a pas d'autre alternative que de procéder ainsi.

Responsabilité du réviseur d'entreprises agréé en matière d'audit des comptes annuels

L'objectif de notre audit est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, intentionnelles ou non intentionnelles, et à établir le rapport du réviseur d'entreprises agréé dans lequel nous exprimons notre opinion d'audit. Une assurance raisonnable correspond à un haut niveau d'assurance mais ne constitue pas la garantie qu'un audit conformément à la loi du 23 juillet 2016 et selon les ISA adoptées par la CSSF pour le Luxembourg, révèle toujours la présence d'une anomalie significative, si elle existe. Des anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsque l'on est en droit de supposer que, dans leur ensemble ou de manière individuelle, elles ont un effet sur les décisions économiques prises par les parties prenantes sur la base des comptes annuels.

Dans le cadre de notre audit conformément à la loi du 23 juillet 2016 et selon les ISA adoptées par la CSSF pour le Luxembourg, nous exerçons notre pouvoir discrétionnaire et gardons une attitude critique.

Par ailleurs :

- Nous identifions et évaluons le risque que les comptes annuels contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, nous définissons et réalisons des actions d'audit en réponse à ce risque et recueillons des éléments probants suffisamment pertinents pour fonder notre opinion. Le risque que des anomalies significatives ne soient pas révélées est plus élevé en cas de fraudes qu'en cas d'erreurs car les fraudes peuvent être dues à une association illégale, à des falsifications, omissions intentionnelles d'éléments, informations trompeuses et manipulation dans le cadre des contrôles internes.
- Nous favorisons la compréhension du système de contrôle interne pertinent pour l'audit du rapport annuel afin de planifier des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion d'audit sur l'efficacité du système de contrôle interne du fonds.
- Nous apprécions l'adéquation des méthodes comptables appliquées par le directoire de la société de gestion, des estimations comptables faites, et des informations explicatives sincères.
- Sur la base de l'adéquation de l'application du principe de continuité des activités comme base de reddition des comptes par le directoire de la société de gestion ainsi que sur celle des éléments probants recueillis, nous déduisons s'il subsiste une incertitude significative concernant des événements et circonstances qui pourraient mettre en doute la capacité du fonds à poursuivre ses activités. Si nous sommes amenés à conclure qu'une telle incertitude subsiste, nous sommes tenus de mentionner dans le rapport du réviseur d'entreprises agréé les informations explicatives afférentes concernant les comptes annuels ou de modifier notre opinion d'audit, si les informations ne sont pas adéquates. Ces conclusions sont fondées sur les éléments probants recueillis à la date du rapport du réviseur d'entreprises agréé.
- Nous évaluons l'établissement et la présentation d'ensemble des comptes annuels ainsi que leur contenu, y compris les informations explicatives, et apprécions si l'ensemble reflète correctement les opérations et événements sous-jacents.

Nous communiquons aux personnes constituant le gouvernement d'entreprise l'étendue et la durée prévues de l'audit, entre autres, ainsi que des constatations significatives, y compris les faiblesses inhérentes au système de contrôle interne que nous identifions dans ce cadre.

Luxembourg, le 22 avril 2026

KPMG Audit S.à r.l.
Cabinet de révision agréé

Pia Schanz

Autres informations – non couvertes par l’opinion d’audit sur le rapport annuel

Informations complémentaires

Informations sur la rémunération des collaborateurs

DWS Investment S.A. (« la Société ») est une filiale de DWS Group GmbH & Co. KGaA (« DWS KGaA »). En ce qui concerne la structure de son système de rémunération, la Société est soumise aux exigences réglementaires de la cinquième directive relative aux organismes de placement collectif en valeurs mobilières (« directive OPCVM V ») et de la directive relative aux gestionnaires de fonds de placement alternatifs (« directive AIFMD ») ainsi qu'aux lignes directrices de l'Autorité européenne des marchés financiers (« lignes directrices ESMA ») en matière de bonnes politiques de rémunération.

Politique de rémunération et gouvernance

La politique de rémunération en vigueur à l'échelle du groupe, que la société DWS KGaA a établie pour elle-même et toutes ses filiales (désignées collectivement « le groupe DWS » ou « le groupe »), s'applique à la Société.

Conformément à la structure du groupe, il a été mis en place des comités garants de l'adéquation du système de rémunération ainsi que du respect des exigences réglementaires relatives à la rémunération et compétents pour ce qui est de l'examen de cette dernière.

Ainsi, sous l'égide de la direction de DWS KGaA, le comité de rémunération de DWS (DWS Compensation Committee) a été chargé d'élaborer et de concevoir des principes de rémunération durables, de formuler des recommandations sur la rémunération globale et d'assurer une gouvernance et un contrôle appropriés en matière de rémunération et d'avantages complémentaires pour le groupe.

Le comité de rémunération a en outre été mis en place pour assister le conseil de surveillance de DWS KGaA dans le contrôle de l'adéquation de la structure du système de rémunération destiné à tous les collaborateurs du groupe. À cet effet, il est tenu compte de l'alignement de la stratégie de rémunération avec la stratégie commerciale et de gestion des risques ainsi que de l'impact du système de rémunération sur la gestion des risques, du capital et des liquidités à l'échelle du groupe.

Dans le cadre de l'examen interne annuel au niveau du groupe, il a été déterminé que la structure du système de rémunération est adéquate et qu'il n'existe aucune irrégularité significative.

Structure de rémunération

La rémunération des collaborateurs se compose de la rémunération fixe et de la rémunération variable.

La rémunération fixe rétribue les collaborateurs selon leur qualification, leur expérience et leurs compétences ainsi que selon les exigences, l'importance et l'étendue de leur fonction.

La rémunération variable reflète la performance au niveau du groupe et du secteur d'activité ainsi qu'au niveau individuel. En principe, la rémunération variable est composée de deux éléments – la composante DWS et la composante individuelle.

La composante DWS est déterminée sur la base de la réalisation des objectifs selon d'importants ratios de performance au niveau du groupe. Pour l'exercice 2025, ces ratios de performance étaient les suivants : le ratio coûts/revenus ajusté, les apports nets de fonds à long terme et les critères ESG.

La composante individuelle de la rémunération variable prend en compte de nombreux facteurs financiers et non financiers, la proportionnalité au sein du groupe de référence et des critères de rétention des collaborateurs. En cas de contributions négatives au résultat ou de fautes, la rémunération variable peut être réduite en conséquence ou supprimée complètement. Elle n'est en principe accordée et versée que si cela est financièrement viable pour le groupe. Il n'existe aucune garantie pour que la relation de travail en cours donne lieu à une rémunération variable. La rémunération variable n'est garantie que pour les nouvelles embauches dans une mesure très limitée et se limite à la première année de travail.

La stratégie de rémunération consiste à atteindre un équilibre satisfaisant entre la rémunération fixe et la rémunération variable. De ce fait, la rémunération des collaborateurs est alignée avec les intérêts des clients, des investisseurs et des actionnaires ainsi qu'avec les normes sectorielles. Parallèlement, la stratégie de rémunération veille à ce que la rémunération fixe représente un pourcentage suffisamment élevé de la rémunération globale afin de garantir une flexibilité totale au groupe en matière de rémunération variable.

Détermination de la rémunération variable et ajustement des risques adéquat

Le montant total de la rémunération variable est assujéti à des mesures d'ajustement des risques adéquates, dont des ajustements ex ante et ex post. Les méthodes fiables utilisées doivent veiller à ce que la détermination de la rémunération variable reflète la performance ajustée au risque ainsi que le capital et les liquidités du groupe.

L'évaluation de la performance des secteurs d'activités repose sur de nombreux critères. La performance est évaluée selon des objectifs financiers et non financiers sur la base de Balanced Scorecards. La répartition de la rémunération variable entre les secteurs d'infrastructures et les fonctions de contrôle en particulier dépend du résultat global du groupe, et non des résultats des secteurs d'activités contrôlés par celles-ci.

Les principes régissant la détermination de la rémunération variable s'appliquent au niveau des collaborateurs individuels. Ces principes contiennent des informations sur les facteurs et les mesures qui doivent être pris en compte dans les décisions relatives à la rémunération variable individuelle. En font partie, notamment, les rendements de placements, la fidélisation de la clientèle, les considérations à propos de la culture d'entreprise ainsi que les formulations d'objectifs et évaluations des performances dans le cadre de l'approche « Performance globale ». De plus, des indications données par les fonctions de contrôle et les mesures disciplinaires ainsi que leur influence sur la rémunération variable sont prises en compte.

Rémunération durable

La durabilité et les risques liés à la durabilité font partie intégrante de la détermination de la rémunération variable. En conséquence, la politique de rémunération de DWS est en accord avec les critères de durabilité applicables au groupe. Le groupe DWS crée ainsi des incitations comportementales qui favorisent à la fois les intérêts des investisseurs et le succès à long terme de l'entreprise. Les facteurs de durabilité pertinents sont régulièrement examinés et intégrés dans la conception de la structure de rémunération.

Rémunération pour l'année 2025

Le comité de rémunération de DWS (DWS Compensation Committee) a vérifié la viabilité de la rémunération variable pour 2025 et déterminé que la dotation en fonds propres et en liquidités du groupe est nettement supérieure aux exigences minimales réglementaires et au seuil de tolérance au risque interne.

Dans le cadre de la rémunération variable octroyée en mars 2026 au titre de l'exercice 2025, la composante DWS a été attribuée sur la base de l'évaluation des ratios de performance définis. Pour 2025, la direction a fixé à 100,0 % le taux de redistribution de la composante DWS.

Système de rémunération des preneurs de risques

La Société a identifié les preneurs de risques selon les exigences réglementaires. Le processus d'identification, qui a été réalisé conformément aux principes du groupe, repose sur une évaluation de l'influence qu'exercent les catégories de collaborateurs suivantes sur le profil de risque de la Société ou d'un fonds géré par celle-ci : (a) direction/direction générale, (b) gestionnaire de portefeuille/des placements, (c) fonctions de contrôle, (d) collaborateurs occupant des postes de direction dans l'administration, le marketing et les ressources humaines, (e) autres collaborateurs (preneurs de risques) ayant une influence significative, (f) autres collaborateurs au même niveau de rémunération que les autres preneurs de risques, dont l'activité a une influence sur le profil de risque de la Société ou du groupe.

Au moins 40 % de la rémunération variable des preneurs de risques sont attribués en différé. En outre, pour les principaux experts en placement, au moins 50 % de la part versée directement et de la part différée sont attribués sous la forme d'actions ou d'instruments basés sur des fonds du groupe DWS. Toutes les composantes différées sont soumises à certaines conditions de performance et d'ajustement afin d'assurer un ajustement adéquat des risques ex post. Si le montant de la rémunération variable est inférieur à 50 000 euros, les preneurs de risques reçoivent la totalité de leur rémunération variable en espèces et sans report.

Synthèse des informations sur les rémunérations de la Société au titre de l'exercice 2025¹⁾

Effectifs en moyenne annuelle (nombre de personnes)	116
Rémunération globale ²⁾	EUR 18 151 675
Rémunération fixe	EUR 14 627 423
Rémunération variable	EUR 3 524 252
dont : intéressement différé	EUR 0
Rémunération globale de la direction générale ³⁾	EUR 1 658 571
Rémunération globale des autres preneurs de risques ⁴⁾	EUR 0
Rémunération globale des collaborateurs assumant des fonctions de contrôle	EUR 2 587 454

¹⁾ Les informations sur la rémunération des délégués auxquels la Société a confié les activités de gestion du portefeuille ou des risques par la Société ne sont pas incluses dans le tableau.

²⁾ Eu égard aux différentes composantes de rémunération conformément aux définitions énoncées dans les directives de l'Autorité européenne des marchés financiers « ESMA », qui comprennent les paiements ou prestations en espèces (notamment l'argent liquide, les parts, warrants, cotisations de retraite) ou les prestations directes ou indirectes en espèces (notamment les avantages accessoires ou indemnités spéciales pour des véhicules, téléphones mobiles, etc.).

³⁾ La « direction générale » comprend uniquement les membres du directoire de la Société. Le membre du directoire répond à la définition de cadres dirigeants de la Société. Aucun autre cadre dirigeant n'a été identifié en dehors des membres du directoire.

⁴⁾ Les preneurs de risques identifiés exerçant des fonctions de contrôle figurent sur la ligne « Collaborateurs assumant des fonctions de contrôle ».

Informations sur la rémunération des collaborateurs

DWS Investment GmbH (« la Société ») est une filiale de DWS Group GmbH & Co. KGaA (« DWS KGaA »). En ce qui concerne la structure de son système de rémunération, la Société est soumise aux exigences réglementaires de la cinquième directive relative aux organismes de placement collectif en valeurs mobilières (« directive OPCVM V ») et de la directive relative aux gestionnaires de fonds de placement alternatifs (« directive AIFMD ») ainsi qu'aux lignes directrices de l'Autorité européenne des marchés financiers (« lignes directrices ESMA ») en matière de bonnes politiques de rémunération.

Politique de rémunération et gouvernance

La politique de rémunération en vigueur à l'échelle du groupe, que la société DWS KGaA a établie pour elle-même et toutes ses filiales (désignées collectivement « le groupe DWS » ou « le groupe »), s'applique à la Société.

Conformément à la structure du groupe, il a été mis en place des comités garants de l'adéquation du système de rémunération ainsi que du respect des exigences réglementaires relatives à la rémunération et compétents pour ce qui est de l'examen de cette dernière.

Ainsi, sous l'égide de la direction de DWS KGaA, le comité de rémunération de DWS (DWS Compensation Committee) a été chargé d'élaborer et de concevoir des principes de rémunération durables, de formuler des recommandations sur la rémunération globale et d'assurer une gouvernance et un contrôle appropriés en matière de rémunération et d'avantages complémentaires pour le groupe.

Le comité de rémunération a en outre été mis en place pour assister le conseil de surveillance de DWS KGaA dans le contrôle de l'adéquation de la structure du système de rémunération destiné à tous les collaborateurs du groupe. À cet effet, il est tenu compte de l'alignement de la stratégie de rémunération avec la stratégie commerciale et de gestion des risques ainsi que de l'impact du système de rémunération sur la gestion des risques, du capital et des liquidités à l'échelle du groupe.

Dans le cadre de l'examen interne annuel au niveau du groupe, il a été déterminé que la structure du système de rémunération est adéquate et qu'il n'existe aucune irrégularité significative.

Structure de rémunération

La rémunération des collaborateurs se compose de la rémunération fixe et de la rémunération variable.

La rémunération fixe rétribue les collaborateurs selon leur qualification, leur expérience et leurs compétences ainsi que selon les exigences, l'importance et l'étendue de leur fonction.

La rémunération variable reflète la performance au niveau du groupe et du secteur d'activité ainsi qu'au niveau individuel. En principe, la rémunération variable est composée de deux éléments – la composante DWS et la composante individuelle.

La composante DWS est déterminée sur la base de la réalisation des objectifs selon d'importants ratios de performance au niveau du groupe. Pour l'exercice 2025, ces ratios de performance étaient les suivants : le ratio coûts/revenus ajusté, les apports nets de fonds à long terme et les critères ESG.

La composante individuelle de la rémunération variable prend en compte de nombreux facteurs financiers et non financiers, la proportionnalité au sein du groupe de référence et des critères de rétention des collaborateurs. En cas de contributions négatives au résultat ou de fautes, la rémunération variable peut être réduite en conséquence ou supprimée complètement. Elle n'est en principe accordée et versée que si cela est financièrement viable pour le groupe. Il n'existe aucune garantie pour que la relation de travail en cours donne lieu à une rémunération variable. La rémunération variable n'est garantie que pour les nouvelles embauches dans une mesure très limitée et se limite à la première année de travail.

La stratégie de rémunération consiste à atteindre un équilibre satisfaisant entre la rémunération fixe et la rémunération variable. De ce fait, la rémunération des collaborateurs est alignée avec les intérêts des clients, des investisseurs et des actionnaires ainsi qu'avec les normes sectorielles. Parallèlement, la stratégie de rémunération veille à ce que la rémunération fixe représente un pourcentage suffisamment élevé de la rémunération globale afin de garantir une flexibilité totale au groupe en matière de rémunération variable.

Détermination de la rémunération variable et ajustement des risques adéquat

Le montant total de la rémunération variable est assujéti à des mesures d'ajustement des risques adéquates, dont des ajustements ex ante et ex post. Les méthodes fiables utilisées doivent veiller à ce que la détermination de la rémunération variable reflète la performance ajustée au risque ainsi que le capital et les liquidités du groupe.

L'évaluation de la performance des secteurs d'activités repose sur de nombreux critères. La performance est évaluée selon des objectifs financiers et non financiers sur la base de Balanced Scorecards. La répartition de la rémunération variable entre les secteurs d'infrastructures et les fonctions de contrôle en particulier dépend du résultat global du groupe, et non des résultats des secteurs d'activités contrôlés par celles-ci.

Les principes régissant la détermination de la rémunération variable s'appliquent au niveau des collaborateurs individuels. Ces principes contiennent des informations sur les facteurs et les mesures qui doivent être pris en compte dans les décisions relatives à la rémunération variable individuelle. En font partie, notamment, les rendements de placements, la fidélisation de la clientèle, les considérations à propos de la culture d'entreprise ainsi que les formulations d'objectifs et évaluations des performances dans le cadre de l'approche « Performance globale ». De plus, des indications données par les fonctions de contrôle et les mesures disciplinaires ainsi que leur influence sur la rémunération variable sont prises en compte.

Rémunération durable

La durabilité et les risques liés à la durabilité font partie intégrante de la détermination de la rémunération variable. En conséquence, la politique de rémunération de DWS est en accord avec les critères de durabilité applicables au groupe. Le groupe DWS crée ainsi des incitations comportementales qui favorisent à la fois les intérêts des investisseurs et le succès à long terme de l'entreprise. Les facteurs de durabilité pertinents sont régulièrement examinés et intégrés dans la conception de la structure de rémunération.

Rémunération pour l'année 2025

Le comité de rémunération de DWS (DWS Compensation Committee) a vérifié la viabilité de la rémunération variable pour 2025 et déterminé que la dotation en fonds propres et en liquidités du groupe est nettement supérieure aux exigences minimales réglementaires et au seuil de tolérance au risque interne.

Dans le cadre de la rémunération variable octroyée en mars 2026 au titre de l'exercice 2025, la composante DWS a été attribuée sur la base de l'évaluation des ratios de performance définis. Pour 2025, la direction a fixé à 100,0 % le taux de redistribution de la composante DWS.

Système de rémunération des preneurs de risques

La Société a identifié les preneurs de risques selon les exigences réglementaires. Le processus d'identification, qui a été réalisé conformément aux principes du groupe, repose sur une évaluation de l'influence qu'exercent les catégories de collaborateurs suivantes sur le profil de risque de la Société ou d'un fonds géré par celle-ci : (a) direction/direction générale, (b) gestionnaire de portefeuille/des placements, (c) fonctions de contrôle, (d) collaborateurs occupant des postes de direction dans l'administration, le marketing et les ressources humaines, (e) autres collaborateurs (preneurs de risques) ayant une influence significative, (f) autres collaborateurs au même niveau de rémunération que les autres preneurs de risques, dont l'activité a une influence sur le profil de risque de la Société ou du groupe.

Au moins 40 % de la rémunération variable des preneurs de risques sont attribués en différé. En outre, pour les principaux experts en placement, au moins 50 % de la part versée directement et de la part différée sont attribués sous la forme d'actions ou d'instruments basés sur des fonds du groupe DWS. Toutes les composantes différées sont soumises à certaines conditions de performance et d'ajustement afin d'assurer un ajustement adéquat des risques ex post. Si le montant de la rémunération variable est inférieur à 50 000 euros, les preneurs de risques reçoivent la totalité de leur rémunération variable en espèces et sans report.

Synthèse des informations sur les rémunérations de la Société au titre de l'exercice 2025¹⁾

Effectifs en moyenne annuelle (nombre de personnes)	422
Rémunération globale	EUR 95 185 668
Rémunération fixe	EUR 52 593 104
Rémunération variable	EUR 42 592 564
dont : intéressement différé	EUR 0
Rémunération globale de la direction générale ²⁾	EUR 4 439 634
Rémunération globale des autres preneurs de risques	EUR 12 892 273
Rémunération globale des collaborateurs assumant des fonctions de contrôle	EUR 2 570 298

¹⁾ Les informations sur la rémunération des délégués auxquels la Société a confié les activités de gestion du portefeuille ou des risques par la Société ne sont pas incluses dans le tableau.

²⁾ La « direction générale » comprend uniquement les membres de la direction de la Société. La direction répond à la définition de cadres dirigeants de la Société. Aucun autre cadre dirigeant n'a été identifié en dehors de la direction.

DWS Russia (en liquidation)

Données en vertu du règlement européen (UE) 2015/2365 relatif à la transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation et modifiant le règlement européen (UE) 648/2012 – Carte d'identification conformément aux dispositions de l'article A

Au cours de la période sous revue, aucune opération de financement sur titres conformément au règlement susmentionné n'a été effectuée.

Société de gestion, administration centrale, agent de transfert, agent de registre et distributeur principal

DWS Investment S.A.
2, Boulevard Konrad Adenauer
1115 Luxembourg, Luxembourg
Fonds propres au 31 décembre 2025 :
399,8 millions d'euros avant affectation
du bénéfice

Conseil de surveillance

Manfred Bauer
Président de DWS Investment GmbH,
Frankfurt/Main

Dr. Matthias Liermann
DWS Investment GmbH,
Frankfurt/Main

Holger Naumann
DB Management Support GmbH,
Frankfurt/Main

Corinna Orbach
DWS Group GmbH & Co. KGaA,
Frankfurt/Main

Frank Rückbrodt (jusqu'au 31 janvier 2025)
Deutsche Bank Luxembourg S.A.,
Luxembourg

Directoire

Nathalie Bausch
Présidente
DWS Investment S.A.,
Luxembourg

Leif Bjurström
DWS Investment S.A.,
Luxembourg

Dr. Stefan Junglen
DWS Investment S.A.,
Luxembourg

Michael Mohr
DWS Investment S.A.,
Luxembourg

Commissaire aux comptes

KPMG Audit S.à r.l.
39, Avenue John F. Kennedy
1855 Luxembourg, Luxembourg

Dépositaire

State Street Bank International GmbH
Filiale du Luxembourg
49, Avenue John F. Kennedy
1855 Luxembourg, Luxembourg

Gérant de portefeuille

DWS Investment GmbH
Mainzer Landstraße 11-17
60329 Frankfurt/Main, Allemagne

Organisme distributeur, agent payeur et bureau d'information*

LUXEMBOURG
Deutsche Bank Luxembourg S.A.
2, Boulevard Konrad Adenauer
1115 Luxembourg, Luxembourg

* Concernant les autres distributeurs et agents
payeurs, se reporter au prospectus de vente.

Situation au : 6 mars 2026

DWS Investment S.A.

2, Boulevard Konrad Adenauer
1115 Luxembourg, Luxembourg
Tél. : +352 4 21 01-1
Fax : +352 4 21 01-9 00